

GERANT

BANQUE CANTONALE VAUDOISE
Prévoyance collective
Case postale 300
1001 LAUSANNE
Tél. : 021/212.26.38
Fax : 021/212.25.88

RAPPORT DE GESTION POUR L'EXERCICE 2000 (16E EXERCICE)

ACTIVITES 2000

La poursuite de la mutation du paysage hospitalier vaudois au cours de l'année 2000 a eu des répercussions sur les adhérents de notre Fondation. Ainsi, la création du ResHo (Réseau de Soins Hospitaliers, St-Loup - Orbe - La Vallée) a regroupé trois adhérents en une seule entité. Les activités de la Clinique du Vallon ayant été reprises par le département de médecine et de santé communautaire des Hospices cantonaux, ses 7 assurés ont été transférés à la Caisse de Pensions de l'Etat de Vaud (CPEV).

Parmi les nouveaux adhérents, nous sommes heureux de pouvoir compter, à partir du 1^{er} janvier 2000, sur le CHYC (Centre Hospitalier Yverdon Chamblon) qui est à la base de l'importante croissance des effectifs en 2000. Nous avons accueilli également avec grand plaisir LBG Hôtels Service SA (une filiale de « Les Blanchisseries Générales SA »), la Pharmacie centrale des Hôpitaux du Nord vaudois et de la Broye ainsi que de l'ASCOR (Association des soins coordonnés de la Riviera).

Ces mutations au sein des adhérents de la Fondation ont conduit à une augmentation de 14.5% de l'effectif des assurés ! Avec plus de 4'300 actifs et 600 bénéficiaires de pensions, notre Fondation compte parmi les plus importantes du domaine sanitaire vaudois. L'étude menée par la société d'actuaire MP Actuaire SA à la demande de l'Etat de Vaud démontre clairement que la qualité de notre Fondation va bien au-delà de la simple croissance des effectifs. Selon les critères retenus par cette étude, notre fondation se classe au 3ème rang des institutions étudiées qui, toutes, oeuvrent dans le domaine sanitaire, loin devant la CPEV et la CIP et juste derrière l'AVDEMS et l'AVOP/AVTES.

Toutefois, cette étude n'intégrait pas les éléments non garantis réglementairement tels que les indexations des rentes. En tenant compte de la compensation quasi intégrale du coût de la vie offerte à ses rentiers, la FISP se place incontestablement au même niveau (si ce n'est mieux) que l'AVDEMS et l'AVOP/AVTES.

L'étude mentionnée ci-dessus est menée par le groupe de travail LPP de la Conférence de concertation « Ressources humaines », mandaté par l'Etat de Vaud. Les buts recherchés sont l'uniformisation de la prévoyance dans le monde sanitaire vaudois ainsi que la disparition de la concurrence entre les caisses de pensions. Le premier de ces buts est louable pour autant qu'il préserve pour le moins les acquis voire qu'il apporte une amélioration de la prévoyance du monde sanitaire. Le second objectif est moins compréhensible. Comment justifier cette volonté affirmée par le groupe de travail de voir disparaître les fondations qui ont prouvé leur savoir-faire et parfaitement rempli leurs objectifs ? L'absence de concurrence ne sera certainement pas un gage d'évolution positive en faveur des assurés. Il convient donc de rester vigilant sur les objectifs réellement poursuivis par le groupe de projet.

Le Conseil dans sa nouvelle composition s'est attaché à harmoniser les âges de retraite de l'AVS et de la fondation. Dès le 1^{er} janvier 2001, chaque assuré peut choisir librement son âge de retraite entre 62 ans et l'âge légal de l'AVS. Cette souplesse supplémentaire offerte à nos assurés devrait permettre à chacun de moduler son départ à la retraite en fonction de ses souhaits et de ses possibilités financières. Ainsi, les femmes qui ont vu l'âge de la retraite AVS passer successivement de 62 ans à 63 puis 64 ans pourront envisager une retraite anticipée grâce aux structures mises en place par leur Conseil de fondation.

Enfin nous ne saurions terminer ce tour d'horizon sans rappeler que malgré l'année boursière maussade que nous avons vécue, la politique responsable menée par le Conseil de fondation a permis de rémunérer les avoirs des assurés au taux de 6% et de procéder à une indexation des rentes en cours de 3% dès le 1^{er} janvier 2001.

ORGANES DE LA FONDATION

Les organes statutaires de la Fondation sont :

- L'Assemblée des Délégués, constituée d'un représentant de l'employeur et d'un représentant des assurés pour chaque établissement affilié.
- Le Conseil de fondation, élu par l'Assemblée des Délégués, constitué de quatre représentants des employeurs et de quatre représentants des assurés.

L'Assemblée des Délégués, qui s'est réunie les 14 juin et 29 novembre 2000, a pris connaissance des comptes de l'exercice précédent. Elle a pris congé de M. J.-L. Oberson (représentant employé et Président du Conseil de fondation), de Mme J. Godere (représentante employés) et de M. A. Guys (représentant employé) ; elle a fait appel à Madame S. Oppliger et Messieurs Y. Vincke et P. Widmer pour les remplacer. Elle a également été informée des diverses modifications statutaires et réglementaires.

Au 31 décembre 2000, le Conseil de fondation était composé des personnes suivantes :

Président

M. Roger PAULI
Directeur Général
Hôpital de l'Enfance de Lausanne

délégué "employeur"

Vice-Président

M. Sylvain BADEY
Chef de service des Ressources Humaines
Ensemble Hospitalier de la Côte - EHC
délégué "assurés"

Membres

M. Jean-Pierre BUTTY
Directeur
Hôpital Riviera, site de Montreux
délégué "employeur"

M. François CHAPUISAT
Directeur Général
Ensemble Hospitalier de la Côte - EHC
délégué "employeur"

Mme Suzanne OPPLIGER
Technicienne en radiologie
Hôpital Riviera, site de Montreux
déléguée "assurés"

M. Jean-Charles PACCOLAT
Directeur Général
Les Blanchisseries Générales LBG SA
à Chailly s/Montreux et Yverdon-les-Bains
délégué "employeur"

M. Yves VINCKE
Physiothérapeute
CHYC - Site d'Yverdon
délégué "assurés"

M. Pierre WIDMER
Responsable du service radiologie
Hôpital Orthopédique de la Suisse Romande
délégué "assurés"

CONTROLE ET MANDAT DE GESTION

Les organes de contrôle de la Fondation sont :

- La fiduciaire OFISA à Lausanne, chargée de vérifier la gestion, les comptes et le placement de la fortune.
- La société PREVISTA PREVOYANCE SA en qualité d'expert en prévoyance professionnelle.

La gestion administrative de la Fondation est confiée à la Banque Cantonale Vaudoise, service de la prévoyance collective. Le gérant assume le calcul et le paiement des prestations en cas de vieillesse, de décès ou d'invalidité ainsi que les prestations de libre passage lors de la sortie d'assurés.

Pour tout renseignement, les assurés peuvent s'adresser à :

Fondation Interprofessionnelle Sanitaire de Prévoyance - FISP
p.a. BANQUE CANTONALE VAUDOISE
Case postale 300
1001 LAUSANNE

Tél. 021/212.26.38
Fax : 021/212.25.88

Chaque année, de nombreuses informations sont fournies aux assurés qui les souhaitent, tant sur des points d'interprétation réglementaire que sur leur situation particulière de prévoyance.

CONSEIL DE FONDATION

Au cours de l'exercice 2000, le Conseil de fondation s'est réuni à 7 reprises. Il a suivi l'évolution de la législation et de la jurisprudence en matière de prévoyance professionnelle, a ratifié les stratégies de politique de placements et a traité un certain nombre de cas particuliers de demandes d'assurés.

Le Comité de placements qui a tenu 13 séances avec les représentants des banques, est chargé de la politique d'investissement des capitaux de la Fondation. Etant donné la rapidité avec laquelle les marchés boursiers évoluent, de nombreux achats et ventes sont intervenus après un entretien téléphonique. Ce processus décisionnel, mis en place par le Comité de placements, a été rendu nécessaire pour éviter de pénaliser la performance de la Fondation par des réunions trop espacées dans le temps.

Au niveau immobilier, aucun nouvel achat n'est survenu au cours de l'année sous revue. Toutefois, des investissements ont été effectués sous forme de fonds de placements immobiliers.

EFFECTIF

A l'issue de cet exercice, le nombre d'établissements affiliés est de 26. Ils sont les suivants :

- Agence pour la Promotion et l'Evaluation de la Qualité, Prilly
- Association d'Informatique des Etablissements Sanitaires Vaudois, Prilly
- Association de Soins Coordonnés de la Riviera
- Centrale d'achats des établissements sanitaires Vaudois, Crissier
- Centre Hospitalier Yverdon Chamblon
- Centre de soins et de santé communautaire du balcon du Jura Vaudois, Ste-Croix
- Ecole d'Infirmiers/ères de l'Institution des Diaconesses de St-Loup
- Ensemble Hospitalier de la Côte, Hôpitaux d'Aubonne, de Gilly et de Morges
- Fédération des Hôpitaux régionaux Vaudois, Prilly

- Fondation Rive-Neuve, Villeneuve
- Groupement Hospitalier de L'Ouest Lémanique SA
- Hôpital du Chablais, Aigle
- Hôpital de l'Enfance de Lausanne
- Hôpital de Lavaux, Cully
- Hôpital Riviera
- Hôpital du district de Moudon
- Hôpital Orthopédique de la Suisse romande, Lausanne
- Hôpital Intercantonal de la Broye, site de Payerne
- Hôpital du Pays-d'Enhaut, Château d'Oex
- Institut Central des Hôpitaux Valaisans, Sion
- Institution des Diaconesses de St-Loup
- LBG Hôtels services SA, Chailly s/Montreux
- Les Blanchisseries générales LBG SA, Chailly s/Montreux
- Pharmacie Centrale des Hôpitaux du Nord Vaudois et de la Broye
- ResHo, Réseau de Soins Hospitaliers, St-Loup-Orbe-La Vallée
- Résidence Grande Fontaine, Bex

Il est réjouissant de constater qu'au 31 décembre 2000, la Fondation compte 4'335 assurés actifs soit 548 de plus qu'au 31 décembre 1999. Cette augmentation de plus de 14.5% est principalement due à l'adhésion du Centre Hospitalier Yverdon Chamblon.

PRESTATIONS

La Fondation verse les rentes suivantes :

	<i>Au 1^{er} janvier 2001</i>	<i>Au 1^{er} janvier 2000</i>
Rentes de retraite	322	293
Rentes de conjoint survivant	32	31
Rentes d'enfants	105	100
Rentes d'invalidité	157	145
 Rentes totales en cours	 616	 569

De plus, les capitaux suivants ont également été octroyés :

	<i>2000</i>	<i>1999</i>
Capitaux-décès	4	3
Capitaux de retraite	8	4

Les prestations accordées sous forme de rentes ou de capitaux se sont élevées en 2000 à Fr. 6'541'394.35, contre Fr. 4'382'995.25 en 1999, soit une augmentation de 49.2%. La forte progression est principalement due à la possibilité d'opter pour ses prestations de vieillesse sous forme de capital ; le montant des rentes octroyées a progressé de 15,1%.

COMPTES

Les cotisations versées par les assurés et les employeurs s'élèvent à Fr. 36'471'486.75 soit une augmentation de 19,3% par rapport à l'exercice précédent. La gestion de la fortune a dégagé un bénéfice net de Fr. 5'314'921.48.

Ce bénéfice net se subdivise comme suit :

- revenus ordinaires des placements :	Fr.	15'527'425.51
- bénéfices nets sur ventes de titres :	Fr.	13'634'118.11
- moins-values nettes non réalisées :	Fr.	(23'846'621.84)

Après dissolutions et attributions des provisions et des réserves, un montant de Fr. 66'701'265.38, a été attribué au capital de couverture pour prestations réglementaires.

BILAN TECHNIQUE

Un bilan technique a été établi au 31 décembre 2000.

Le taux de rémunération des capitaux individuels en 2000 a été de 6%, soit 2% de plus que le taux légal et 1.5% de plus que le taux garanti réglementairement. Une indexation des rentes de 3% (1.5% pour les rentes nées en 2000) a été décidée pour le 1^{er} janvier 2001.

Malgré une majoration de l'ensemble des réserves techniques de 7,9 millions de francs, il subsiste un excédent technique de 10 millions de francs qui donne à la Fondation un taux de couverture de 102.1% (105.8% au 01.01.2000). La diminution est essentiellement due à l'année boursière maussade, à l'attribution aux réserves techniques ainsi qu'au coût de l'indexation des rentes.

Prevista Prévoyance SA (l'expert de la Fondation) conclut dans son rapport que la Fondation offre, à court et à long termes, la garantie qu'elle peut remplir ses engagements.

PLACEMENTS

Le Comité de placements était composé à fin 2000 de M. F. Chapuisat, président, de MM. S. Badey, J.-P. Butty et Y. Vincke ainsi que des conseillers en gestion de fortune MM. V. Babey et S. Zucchinetti (Lombard, Odier & Cie) et Y. Crausaz (BCV). Le Comité se réunit chaque mois pour décider des placements les plus rentables à effectuer en fonction de la situation économique et des possibilités offertes par le marché des capitaux. Le secrétariat de ce comité est assumé par M. P.-A. Ferréol (BCV).

La composition de l'actif du bilan était, au 31 décembre, la suivante :

	2000	1999
Liquidités	4.0%	18.0%
Obligations suisses	28.3%	24.2%
Obligations étrangères	11.2%	12.2%
Actions suisses	24.3%	16.9%
Actions étrangères	18.4%	17.1%
Immobilier	12.3%	10.3%
Prêts	0.4%	0.4%
Débiteurs divers	1.1%	0.9%
Total	100.0%	100.0%

CONCLUSION

Nous ne voudrions pas terminer ce rapport sans remercier tous ceux qui nous assurent de leur soutien et de leur confiance, contribuant ainsi au bon résultat de cet exercice.

LE CONSEIL DE FONDATION

Le président
R. Pauli

Le vice-président
S. Badey

Annexes : bilan et compte de pertes et profits de l'exercice 2000

Lausanne, le 1er juin 2001 - FRL/Bsd